



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Marie-Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Nicole POMPEIGNE, Madeleine FRANCHINA et Annie VADENNE, et Messieurs Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe THIERRY, Jean-Claude BRIAND, Michel QUENARDEL, formant la majorité des membres en exercice. .

Absents : Madame Sylvie MOREAU pouvoir à Madame Madeleine FRANCHINA, Madame Karine RAGU pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT, Monsieur Philippe PAYARD pouvoir à Madame Marie Thérèse FORESTIER, Monsieur Claude de GANAY (arrivé à 20 heures 12)

Secrétaire de séance : Madame Corinne GILLES

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2017.

**DELIBERATION N° 2017-60**  
**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN**  
**VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués (ou délégués supplémentaires) et de leurs suppléants à désigner ou à élire par les conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017

**1- Composition du bureau électoral :**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Messieurs Jean Claude BRIAND, Michel QUENARDEL, Sylvain COUTANT et Madame Annie VADENNE.

**2- élection des délégués**

**3-**

Monsieur Sylvain COUTANT, Madame Marie Thérèse FORESTIER-COLLEONI et Monsieur Serge MERCADIE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

**4- élection des suppléants**

Madame Madeleine FRANCHINA, Monsieur Philippe THIERRY, Madame Ghislaine CORJON, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

## DELIBERATION N° 2017- 61

### Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur Serge MERCADIE rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

**Décision 2017-14 du 1<sup>er</sup> juin 2017** : acquisition tracteur JOHN DEER 6115 M aux Etablissements CORNET à Phitiviers pour la somme de 79 000.00 € HT

**Décision 2017-15 du 2 juin 2017** : acquisition d'une faucheuse d'accotement NOREMAT et reprise d'une Epareuse SMA LYNX avec Equip Jardin Val de Loire, agence Checy, pour la somme de 59 700 € HT (acquisition) et la somme de 2 500.00 € HT (reprise)

**Décision 2017-16 du 6 juin 2017** : mise en éclairage, LED, du stade Jacques de Ganay de la commune pour un montant total de 80 184.20 € HT, soit pour le terrain d'honneur 16 projecteurs pour la somme de 59 520.00 € HT, pour le terrain annexe 4 projecteurs pour la somme de 14 880.00 € HT et pour la MO la somme de 5 784.20 € HT,

**Décision 2017-17 du 9 juin 2017** : fourniture, pose et raccordement de bornes escamotables pour la distribution d'énergie pour les festivals pour un montant total de 36 335.39 € HT,

**Décision 2017-18 du 9 juin 2017** : mise en éclairage, LED, du terrain bicross de la commune pour un montant total de 36 392.92 € HT,

## DELIBERATION N° 2017- 62

### Remboursement frais d'électricité à un locataire communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la salle associative et le local loué à Monsieur Chenuet ont le même compteur EDF, jusqu'au 23 février 2017 les factures d'électricité ont été payées par la commune.

Lors de la prise de possession de son local, Monsieur Chenuet a mis le compteur EDF à son nom, ce qui lui a engendré des coûts financiers du 24 février au 27 avril 2017.

Le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 291.35 € à Monsieur Chenuet.

## DELIBERATION N° 2017- 63

### Participation aux voyages pédagogiques

Monsieur le Maire rappelle :

- La délibération du 20 février 1999 fixant une aide aux voyages pédagogiques à 40% du montant des frais restant à la charge de la famille plafonnée à 152.45 €,
- La délibération 2014-27 du 13 mars 2014 fixant une aide aux voyages pédagogiques organisés par le collège des Bordes à 8 € par jour et par élève dans la limite de 10 jours par année civile.

Le Conseil Municipal décide d'harmoniser les règles et le montant des aides et de porter l'aide financière à 40% du montant des frais restant à la charge de la famille plafonnée à la somme de 150€.

**DELIBERATION N° 2017-64**

Création emplois saisonniers

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017-21 concernant la création de six emplois saisonniers et celle du 7 juin 2017 n° 2017-57 et suggère à l'assemblée, qu'afin d'assister les agents en poste dans les services techniques durant l'été, et de pallier au surcroît d'activité pendant cette même période, que soit créé 2 emplois saisonniers d'adjoint technique territorial supplémentaire.

Il précise qu'il percevra la rémunération afférente à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial (indice brut 348-indice majoré 326) à laquelle s'ajoutera une indemnité de 10% au titre des congés payés, la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures

Le Conseil Municipal décide d'approuver cette création.

**DELIBERATION N° 2017-65**

Vente terrain rue d'En Bas

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la vente d'un pavillon situé 12 rue d'en Bas pour cadastrées AB 71 à Monsieur BAUDET David et informe qu'il convient de délibérer sur la vente de la parcelle AB 72 à Monsieur BAUDET David,

Monsieur Claude de GANAY demande le coût global de l'opération (AB71 at AB 72), ce coût est de 70 000.00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

**DELIBERATION N° 2017-66**

Tarifs des tickets de cantine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer, comme chaque année, le tarif des tickets de cantine scolaire.

Le Conseil Municipal décide de ne pas les augmenter aussi il fixe ainsi les tarifs des tickets de cantine pour l'année scolaire 2017-2018 :

- catégorie A (enfant de l'école élémentaire): 3,10 €
- catégorie B (enfant de l'école maternelle et famille ayant 3 enfants mangeant  
journallement) : 2,90 €
- catégorie C (adultes) : 5 €

## DELIBERATION N° 2017- 67

### Conclusion marché Illumination de Noël

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de consultation auprès de trois opérateurs économiques pour les décors et illumination de Noël.

Deux opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,

Le Conseil Municipal a décidé de conclure avec la Société BLACHERE pour un montant de 45 786.39 € HT en Investissement pour l'acquisition de décors et pour un montant de 10 045.88 € HT annuel en fonctionnement pour la maintenance, la pose, la dépose des illuminations pour deux ans.

## QUESTIONS DIVERSES

Suspension de séance à 20h30 - Réouverture de séance à 20h32

Monsieur Claude de GANAY informe qu'il déposera sa démission conformément à ses engagements, il remettra sa lettre à Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h33.

Le Maire,  
Serge MERCADIE.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DAMPIERRE-EN-BURLY" around the top edge and "(Loiret)" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble that extends to the left and slightly upwards.